

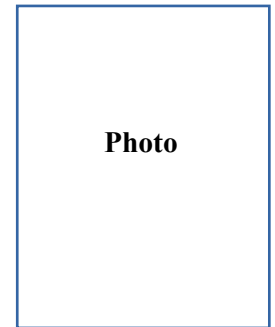


TIR à L'ARC : Compétition * Loisir *

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code Postal : Ville :

né(e) le : / / Sexe : F H



Tel. Domicile :

Tel. Portable :

Parent Responsable (mineur):

Profession :

e-mail (valide):

Personne à prévenir en cas de problème

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Lien avec l'archer :

Le plaisir de venir tirer quelques volées passe par le dynamisme de notre club. Les Archers Libres de Fontaine le Port vous rappellent qu'il ne peut exister sans bénévoles.

Or s'acquitter de la cotisation annuelle, c'est procéder à son Engagement associatif.

Participons chacun à notre mesure, au bon fonctionnement du club, nous serons tous gagnants !

Je soussigné(e) M. Mme _____ Licencié(e) nommé(e) ci-dessus, ou père, mère responsable légal de l'enfant nommé(e) ci-dessus (rayer les mentions inutiles)

Déclare :

Avoir pris connaissance des jours et heures d'entraînement et devoir avertir les encadrants de toute absence.

- Accepter et m'engager à respecter le règlement intérieur des Archers Libres de Fontaine le Port.
- Accepter que tout manquement ou non-respect de la discipline et de la sécurité pourra faire l'objet d'un renvoi définitif (La cotisation restant acquise à l'association).
- Avoir noté qu'en l'absence du certificat médical, l'accès au pas de tir sera refusé.
- Avoir renseigné le questionnaire de santé QS_SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (si le club dispose déjà d'un certificat médical daté de moins de 3 ans).
- Autorise les responsables à faire intervenir les services d'urgences en cas de besoin concernant mon enfant. Je m'engage à rembourser l'intégralité des frais engagés.
- Avoir reçu l'information du club concernant l'assurance fournie avec ma licence FFTL, et avoir été invité à souscrire, refuser Ou étendre les garanties.
- Accepter que l'image de l'archer nommé ci-dessus soit utilisée pour la promotion du tir à l'arc et/ou du club sur tous supports.

*rayez la mention inutile

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvée"

Fait à Fontaine le port, le:

Informations relative pour l'inscription tir à l'arc (document à conserver)

Vous souhaitez pratiquer le Tir à l'arc au sein de l'association « Les Archers Libres de Fontaine le Port », vous serez licencié(e) à la Fédération Française de Tir Libre (FFTL) par l'intermédiaire du club et bénéficierez ainsi de l'assurance fédérale individuelle. Cependant, si vous le souhaitez, vous êtes libre de souscrire à des formules complémentaires d'indemnisation de dommages corporels et matériels. (assurance MAIF voir avec les membres du bureau).

Vous pouvez télécharger et prendre connaissance du règlement intérieur et en particulier les règles de sécurité sur le site internet du club : <https://archersportifontains.sportsregions.fr/> dans l'onglet : infos pratiques / documents à télécharger.

Horaires : Le terrain est uniquement accessible en présence d'un membre du bureau :

- Le mardi de 20h30 à 22h00 (seulement l'été jusqu'à la nuit) le mercredi de 14h30 à 17h.
- Le samedi de 9h à 12h et l'après-midi uniquement entraînement compétition de 14h à 18h.
- Le dimanche de 9h à 12h.

La salle est ouverte : Le mardi de 20h30 à 23h00 Le mercredi de 14h30 à 17h, **Nota :** pour les enfants de moins de 11 ans, 2 sessions d'une heure seront mises en place en fonction du nombre de participant, avec un maximum de 6 enfants par session.

- Le samedi de 9 à 12h et l'après-midi uniquement entraînement compétition de 14h à 18h
- Le dimanche de 9h à 12h
- **L'utilisation de chaussures propres non marquée est obligatoire pour l'accès à la salle.**
- **Vous devez avertir les encadrants de toute absence d'enfant mineur.**

Tarifs: saison 2021 / 2022, du 1er Septembre 2021 au 31 Août 2022

Les montants de la cotisation annuelle sont les suivants : **(Sous réserve de l'augmentation des tarifs de la licence FFTL)**

- 17 ans et plus avec votre arc :111€ 17 ans et plus avec prêt d'un arc :131€
- De 8 à 16 ans avec votre arc :70€ De 8 à 16 ans avec prêt d'un arc :90€

La cotisation comprend : la part club et la licence FFTL , assurance individuelle incluse.

Attention : la perte ou casse de matériels prêtés sera facturé au tarif d'achat en vigueur

Pièces à joindre au dossier d'inscription ou de réinscription :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en campagne valable 3 ans. Ou attestation de réponses négative au questionnaire "QS-SPORT" CERFA 15699*1. Ce document est obligatoire et doit être remis au club lors du renouvellement de la licence de tir à l'arc.
- Une photo d'identité, uniquement à la première inscription.
- Règlement de l'inscription : Chèque à rédiger à l'ordre des « Archers Libres de Fontaine le Port » .

Le club vous offre deux séances de découverte gratuite,

Pour y participer tout en bénéficiant de l'assurance vous devez impérativement fournir le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné d'un chèque du montant de la cotisation. Celui-ci vous sera rendu si au terme des deux essais vous souhaitez renoncer à continuer les initiations. L'adhésion au club devenant formelle à partir de la troisième séance, il sera impératif de nous fournir le solde des autres documents demandés sous quinze jours.

NOTA:« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétaire du club.»